



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CA Pôle Azur Provence.

Correspondant : M. le président, 57, avenue Pierre Sémard B.P. 91015, 06131 Grasse Cedex, tél. : 04-97-05-22-00, télécopieur : 04-92-42-06-35.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : **Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la gestion du snack bar de la piscine Altitude 500 à Grasse.**

**Durée** : l'autorisation d'occupation temporaire est consentie pour une durée de trois saisons estivales (2010-2011 et 2012), à raison de 3 mois environ par saison (juin, juillet, août).

### Caractéristiques principales :

Les locaux sont exclusivement réservés à l'exploitation d'une activité de bar et de restauration rapide à consommer sur place.

Le snack-bar comprend :

- un local de 42 m<sup>2</sup> environ, comprenant un local bar, une zone de préparation, une zone plonge, une zone de stockage,
- une terrasse de 163 m<sup>2</sup> environ,
- l'usage des sanitaires de l'établissement,
- Un solarium : 27,30m x 3.70m soit un peu plus de 100m<sup>2</sup> en platelage bois de classe 4, 3 douches + 1 point d'arrosage.

### Conditions de participation :

Justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics ; le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC4)
- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC5)
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- Attestation ou preuve d'une assurance pour risques professionnels
- Production de références dans le domaine de la gestion de snack bar restauration rapide public ou privée. Description des sites gérés et de la clientèle touchée.
- Description de l'équipement technique et des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité des prestations de service.
- Si le candidat ne possède pas de référence, il exposera les moyens qu'il compte mobiliser pour exploiter l'équipement objet de la consultation.

Offre technique et financière :

- un mémoire justificatif lettre de motivation, CV, présentation du projet permettant d'atteindre les objectifs financiers (moyens humains, développement commerciale, fournisseurs, approvisionnements, etc.) ;
- compte prévisionnel d'exploitation ;
- tarification proposée aux usagers de l'équipement ;
- du document intitulé « *cahier des charges* ».

**Critères de sélection des candidatures et des offres :**

Après examen des candidatures et des offres, l'autorité habilitée à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pourra entamer les négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix

**Conditions financières d'exploitation redevances :**

La présente occupation est consentie moyennant une redevance décomposée en deux parts :

- une partie fixe forfaitaire de 1000 € : Comprenant l'occupation des locaux et la participation aux fluides (eaux, électricités). Cette redevance sera réglée en une seule fois d'avance à réception du titre d'occupation émis par la communauté d'agglomération.
- une partie variable que le contractant propose de fixer à 5 % du chiffre d'affaire HT, en plus de la partie fixe de 1000 €.

**Date limite de réception des offres :** 24 mars 2010, à 12 heures.

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus et où les offres doivent être envoyées :** Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence.

Correspondant : service de la Commande Publique - 57 avenue Pierre Sémard  
B.P. 91015, 06131 Grasse Cedex, tél. : 04-97-05-22-00, télécopieur : 04-92-42-06-35.